



# LE MÉRITE 82

Bulletin de liaison de la section 82

de l'ASSOCIATION NATIONALE des MEMBRES de  
l'ORDRE NATIONAL du MÉRITE

*HONNEUR SOLIDARITÉ MÉMOIRE*

**n° 33 MAI 2024**

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers membres de l'Ordre national du Mérite du Tarn-et-Garonne, chers Compagnons et chers Sympathisants,

C'est avec une grande fierté et un profond honneur que je m'adresse une nouvelle fois à vous en tant que président de la section départementale de notre association pour la période d'octobre 2023 à avril 2024.

Tout d'abord, permettez-moi de vous exprimer ma gratitude pour la confiance que vous avez placée en moi en me choisissant comme votre représentant depuis 5 ans. Je mesure la responsabilité qui m'incombe et je m'engage à continuer à œuvrer de toutes mes forces pour défendre les valeurs de notre ordre et promouvoir l'excellence et le mérite dans notre département.

L'année qui s'annonce sera riche en rencontres, en événements et en actions. Nous organiserons des cérémonies de remise des médailles du mérite, afin de mettre en lumière les femmes et les hommes du Tarn-et-Garonne, nommés ou promus en 2024 qui contribuent, chaque jour, au rayonnement de notre département. Je rappelle qu'en 2023, une seule personne fut nommée au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite mais elle ne nous a pas encore rejoint. Nous serons également présents lors des commémorations nationales et des moments de solidarité qui marquent la vie de notre communa-



Adresse : Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite - Section de Tarn-et-Garonne  
1935, route du Quercy blanc ~ 82270 - Montpezat-de-Quercy

té et des autres associations patriotiques amies.

Par ailleurs, notre bulletin numéro 33 sera l'occasion de mettre en avant les réalisations et les initiatives marquantes qui font la fierté de notre section départementale. Nous veillerons à ce que chaque membre puisse s'exprimer et partager ses expériences, afin de renforcer notre sentiment d'appartenance à une même communauté engagée et dévouée.

Je compte également sur votre soutien et votre engagement pour contribuer à la réussite de notre action commune. Vos idées, vos compétences et votre dévouement constitueront des atouts essentiels pour faire rayonner l'Ordre National du Mérite dans le Tarn-et-Garonne.

Ensemble, œuvrons pour faire de notre section de Tarn-et-Garonne un modèle d'engagement et de mérite, en accordant reconnaissance et visibilité aux femmes et aux hommes qui contribuent à l'excellence de notre département.

Je vous rappelle que ce bulletin n'est pas le bulletin du président, c'est le vôtre. Donc à vos plumes, qu'elles soient numériques ou plus traditionnelles.

Nous profitons de ce numéro pour rappeler que certains d'entre vous sont en retard de leur cotisation. Vous trouverez un feuillet avec toutes les indications pour pallier ce retard. Donc, merci de faire le nécessaire afin que notre trésorier **Eugène COJAN** ne soit plus dans l'obligation de renvoyer un courrier de rappel d'ici la fin de l'année.

J'insiste sur le fait que le rayonnement de notre association passe aussi par vous, chers compagnons, en assistant aux nombreuses cérémonies patriotiques dans vos villes ou villages.

Ce numéro 33 est encore très complet avec de nombreuses rubriques. Je vous en souhaite bonne lecture et je vous souhaite de bien rentrer dans la période estivale qui s'annonce a priori assez chaude encore cette année. Continuez à prendre bien soin de vous et de votre famille. Sachez que nous sommes là pour vous aider et vous entourer. N'hésitez pas à me contacter ou prendre contact avec les membres du comité en cas de besoin.



Je vous remercie encore chaleureusement pour votre confiance et je suis convaincu que, tous ensemble, nous accomplirons encore de grandes choses.

Bien fraternellement,

**Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## SOMMAIRE

◆ <i>Mot du Président</i>	1
◆ <i>Sommaire</i>	3
◆ <i>In Memoriam</i>	4
◆ <i>AG du 23 mars 2024 de l'ANMONM82</i>	05
◆ <i>Dépôt de Gerbe à Nègrepelisse</i>	07
◆ <i>Remise du prix de l'encouragement au civisme</i>	09
◆ <i>Une belle opération chocolat</i>	12
◆ <i>Sortie en Corrèze</i>	13
◆ <i>La coque des rois intersections 2024</i>	15
◆ <i>Un couscous royal</i>	17
◆ <i>Exposition du 60° anniversaire de l'ONM</i>	19
◆ <i>Une conférence de haut niveau</i>	22
◆ <i>Remise des prix aux jeunes engagés Croix Rouge</i>	24
◆ <i>Réunion intersections</i>	27
◆ <i>L'ordre du Saint-Esprit</i>	29
◆ <i>Quatrième partie article Simone Veil</i>	32
◆ <i>Visite de Napoléon à Castelsarrasin et Moissac</i>	36
◆ <i>4<sup>èmes</sup> Assises de la Réserve Citoyenne</i>	38
◆ <i>Conseils de vigilance</i>	43
◆ <i>Cotisations 2024</i>	45
◆ <i>Boutique de l'ANMONM 82</i>	46
◆ <i>Nos partenaires et agenda</i>	47

## IN MEMORIAM

Chers membres de l'Ordre National du Mérite de Tarn-et-Garonne, chers Compagnons et chers Sympathisants, toutes nos pensées sont tournées vers ceux qui nous ont quittés en 2023.

- Monsieur **Michel SIMONIN** ~ Le 2 janvier
- Médecin-colonel **Yves PIRAME** ~ Le 7 mai
- Monsieur **Guy GUERRINI** – Le 28 mai
- Monsieur **Robert POULAIN** ~ Le 3 juin
- Monsieur **Jean GUIDOUIN** – Le 18 septembre
- Colonel **Roger POUILLON** ~ Le 6 décembre



Qu'ils reposent en paix.



## La section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM tient son Assemblée Générale

Le président de la section 82 de l'ANMONM (Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite a convoqué les 150 membres pour assister à l'assemblée générale. La réunion a eu lieu le samedi 23 mars 2024 dans le complexe « Aimé Padié » à Nègrepelisse. Le président **Erick LEBRUN** a ouvert la réunion à 9h30. Il fit observer une minute de silence pour les compagnons décédés au cours de l'année 2023 et a rendu hommage aux militaires ainsi qu'aux policiers, gendarmes et pompiers tués dans l'exercice de leur fonction.



Après ce moment de recueillement, le président **LEBRUN** donna la parole à **M. Célestin PARIS**, adjoint au maire de Nègrepelisse qui présenta succinctement le village et s'est dit très heureux de recevoir l'assemblée générale du deuxième ordre national.



Pour des raisons d'agenda chargé, car au cours de cette journée du 23 mars 2024, il y avait de nombreuses manifestations, les deux sénateurs MM. **Pierre-Antoine LEVI** et **François BONHOMME** ont exprimé leur satisfaction au sujet des actions menées par la section de l'ANMONM82.

Après ces mots chaleureux, le président **Erick LEBRUN** débuta l'assemblée générale en rappelant l'essence même de cette association et ses valeurs. Dans son rapport moral, le président insista une nouvelle fois sur le faible nombre de Tarn-et Garonnais nommés en 2023 au grade de chevalier de l'ONM puisqu'un seul fut nommé. C'est peu.

Dans son rapport d'activité, la secrétaire, Mme **Hanane GUEGAN**, a rappelé toutes les activités réalisées en 2023. Elle insista sur le fait que la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM a effectué de nombreuses sorties ainsi que plusieurs activités. Des actions envers les jeunes ont été organisées et l'association a toujours cherché à rester en contact avec les grands anciens.

Enfin, ce fut au tour du trésorier, M. **Eugène COJAN**, de faire un point de situation pointu sur les finances. Il a précisé que le budget





de cette année reste équilibré. Les différents bilans ont été adoptés à l'unanimité.

Dans l'ordre du jour venait la réélection des membres du comité renouvelables. Ainsi Mme **MARCHE** et MM. **DUPUIS**, **CLANCIER** et **BON** ont été réélus à l'unanimité pour 3 nouvelles années. Il faut noter

qu'un nouveau sympathisant donateur a fait part de sa volonté de rejoindre le comité de section pour apporter son aide. Il s'agit de M. **Éric GELIN**. Le président l'en remercia chaudement et lui souhaita la bienvenue. Il a donné rendez-vous au comité de section le 03 avril pour l'élection du bureau.



Après ces formalités nécessaires et importantes pour une association, le président accorda la pause attendue par tous les participants

avant de passer à la deuxième partie de la réunion avec la remise du prix de l'encouragement au civisme afin de mettre à l'honneur 14 jeunes repérés dans le Tarn-et-Garonne et une remise de diplôme d'honneur.



Allocutions de MM. Pierre-Antoine LEVI et François BONHOMME, sénateurs de Tarn-et-Garonne.

**Lieutenant -colonel (h) Erick LEBRUN**

**Président de l'ANMONM82**

## Une belle cérémonie de dépôt de gerbes pour clôturer l'AG de l'ANMONM82



Le samedi 23 mars, à l'issue de l'assemblée générale de la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM et de la remise du prix de l'encouragement au civisme, toutes les autorités présentes, les adhérents et les jeunes lauréats se sont retrouvés à 12h00 devant le monument aux morts de Nègrepelisse. Les personnalités entou-

rées des drapeaux des différentes associations amies de l'ANMONM82 ont procédé aux dépôts de gerbes.

Le président **Erick LEBRUN**, accompagné de ses deux jeunes porte-drapeaux, dont Mlle **Noélie JOUIN**



qui venait d'être intronisée officiellement, s'est recueilli devant le monument.

M. le maire **Morgan TELLIER** assisté de MM. **DEPREZ** et **Célestin PARIS** déposa une gerbe au nom du conseil municipal.

Pour terminer la cérémonie et comme le protocole l'exige, M. **Vincent ROBERTI**, préfet de Tarn-et-Garonne, clôtura ce dépôt de gerbes.

S'en est suivie la minute de silence en hommage aux morts pour la France, et une belle Marseillaise terminait la cérémonie.

Après les remerciements d'usage aux porte-drapeaux, tous se retrouvèrent au complexe Aimé Padié pour partager le verre de l'amitié. Ceux qui avaient réservé ont pu participer au repas préparé par le restaurant « le délice des papilles » à Bruniquel- Montricoux. Une journée dense et riche en émotions.

**Lieutenant -colonel (h) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## Remise du prix de l'encouragement au civisme par l'ANMONM 82

Depuis 2019, la section de l'ANMONM 82 présidée par M. **Erick LEBRUN**, a en charge la remise du prix de l'encouragement au civisme créée en 2017 par M. **Robert DELBES**. Le but de ce prix est d'inciter des jeunes à s'engager dans l'acte citoyen et dans le civisme. Les jeunes lauréats sont sensibilisés dans leur milieu, familial, scolaire ou associatif, et intègrent plus facilement les buts de la démarche initiale.

La promotion 2024 compte 14 lauréats (voir la liste ci-dessous). La remise de prix a eu lieu le 23 mars au sein du complexe « Aimé Padié » à Nègrepelisse à la suite de l'assemblée générale de l'ANMONM 82.

Avant de passer proprement dit à la cérémonie, le président **LEBRUN** donna la parole à Mme **Valérie RABAULT**, députée de Tarn-et-Garonne et 1<sup>ère</sup> Vice-présidente de l'Assemblée Nationale.

Dans son allocution, le président rappela que l'Ordre National du Mérite (ONM) a été créé le 3 décembre 1963, il y a 60 ans, par le général **de Gaulle** afin de récompenser

les actes et les services distingués des personnes civiles et militaires qui le méritent.

Ce prix de l'encouragement au civisme est fait aussi pour inviter les jeunes à continuer leurs actions citoyennes surtout en ce moment dans une période bien compliquée. Il faut qu'ils continuent à s'investir dans leur vie pour les autres.



La devise de l'ONM est « **HONNEUR-SOLIDARITE-MEMOIRE** » et elle fait apparaître ce qui lie les jeunes et les anciens.

Après ce mot d'introduction, le président **Erick LEBRUN** procéda à la remise de prix proprement dite.

Pour cette cérémonie, de nombreuses autorités civiles et militaires étaient présentes. C'est ainsi qu'ont participé à la remise des prix, M. **Vincent ROBERTI**, préfet de Tarn-et-Garonne, Mme **Valérie RABAULT**

députée de Tarn-et-Garonne, Mme **Aline SIMON**, directrice de l'ONaC/VG, de M. **Robert INFANTI** représentant la ville de Montauban. Il faut noter aussi la présence de M. **Morgan TELLIER** maire de Nègrepelisse, de M. le colonel **Fabrice DUDA** commandant la base de défense de Montauban. Le maire de Réynies, M. **Claude VIGOUROUX** et les représentants des communes de Castelsarrasin et Moissac, ainsi que le représentant du président des maires de Tarn-et-Garonne, avaient répondu favorablement à l'invitation.





Avant de remettre deux diplômes d'honneur à deux adhérentes, Mmes **Geneviève AMBROSIO** et **Renée MONTEGUT** qui œuvrent au sein de l'association, le président **LEBRUN** a demandé à M. **Vincent ROBERTI** de remettre le « prix départemental du civisme pour la jeunesse ». En effet parmi les 14 lauréats, la jeune **Justine GRECIAS** sortait du lot. Ce fut un moment d'émotion car elle fut surprise et très émue. Elle fut applaudie longuement par toute l'assemblée.

Au cours de cette cérémonie le président **Erick LEBRUN** a procédé à l'intronisation d'une jeune porte drapeau, Mlle **Noélie JOUIN**, qui s'est engagée à porter le drapeau de l'association aux cérémonies auxquelles elle serait conviée sur le secteur de Moissac. Pour terminer les remises de trophées, le président **Erick LEBRUN** a remis une médaille d'honneur à M. **Eugène COJAN** qui travaille avec lui depuis 5 ans mais surtout qui tient la fonction de trésorier depuis près de 15 ans.

A l'issue de la cérémonie, les différentes autorités ont pris

la parole afin d'exprimer leur satisfaction de participer à cette cérémonie de remise de prix. Dans l'ordre ont pris la parole M. **DUDA**, M. **Morgan TELLIER** et M. **Vincent ROBERTI**.

Après la photo d'ensemble et avant de se retrouver pour partager le verre de l'amitié et un excellent repas pour ceux qui avaient réservé, les participants ont assisté à un dépôt de gerbes au monument aux morts de Nègrepelisse.



#### Lauréats du prix de l'encouragement au civisme promotion 2024

**PHILIPSEN Magalie** (CASTERA BOUZET), **PHILIPSEN Ivona** (CASTERA BOUZET), **JOUIN Noélie** (MOISSAC), **DECORDE Clémence** (MOISSAC), **HATINGUAIS-JOURDAN Maïtena** (MONTAUBAN), **BARCELO Victor** (MERVILLE), **DEBAERE Chloé** (MOISSAC), **CALMES Anaïs** (CAUSSADE), **PALUSTRAN Noa** (CAMPSAS), **ANGER Loan** (LE BORNE), **LARROQUE Noélie** (PENNE), **JUSTICE Guillaume** (VERDUN-SUR GARONNE), **DEPREZ Raphaël** (NEGREPELISSE), **GRECIAS Justine** (ESCATALENS)

**Lauréate du prix départemental du civisme pour la jeunesse**

**GRECIAS Justine (ESCATALENS)**



Allocution de M. Vincent Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne.

**Lieutenant-colonel (h) Erick LEBRUN**

**Président de l'ANMONM82**

## Des chocolats de fin d'année bien appréciés de nos anciens

Depuis 3 ans il a été décidé de mettre à l'honneur nos anciens de plus de 80 ans. En effet le Comité de section de l'ANMONM82 avait décidé de faire un geste envers nos membres qui avaient beaucoup donné à notre section. Il nous semblait normal de leur rendre hommage pour leur dire que nous ne les oublions pas. En effet beaucoup ne peuvent plus se déplacer et donc assister à nos activités principales.

C'est ainsi que j'ai décidé, en accord avec votre comité d'administration, de venir au plus près de



vous. Sachez que nous ne vous oublions pas. Cette année nous avons pu rendre visite à 58 compagnons. En effet, les représentants de secteur et certains volontaires ont traversé le département afin d'apporter le magnifique présent mais surtout de discuter et prendre des nouvelles de nos anciens souvent

bien isolés. Certains ont eu la chance de visiter les « sentiers de la mémoire du Maquis des Carottes ». Notre association fait le maximum pour garder le lien avec toutes ces belles personnes remplies de sagesse et qui transmettent leurs souvenirs. Les différents visiteurs ont été très bien accueillis.



Je tiens ici à remercier pour vous, notre ami et compagnon, M. **Michel GABACH** qui a fait le nécessaire auprès de la société Pécou de Montauban pour vous être agréable et obtenir des chocolats de bonne qualité. En ma qualité de président j'ai reçu de nombreux messages « mails, courriers, appels téléphoniques » de satisfaction et de bonheur.

L'opération « chocolats », comme j'aime bien le dire, sera renouvelée en 2024.

**Lieutenant -colonel (h) Erick LEBRUN**

**Président de l'ANMONM82**

## Six associations patriotiques de Tarn-et-Garonne s'évadent en Corrèze.

Les Conseils d'Administration des six associations SMLH 82, ANMONM 82, CG-VM 82, ANOCR 82, AOR 82, ASOR 82 ont proposé à ces six associations de se réunir une nouvelle fois dans le cadre d'une sortie « culturelle », sur une journée, organisée par l'AOR 82. Le grand maître, plus précisément M. **Christian DUTIL**, était un orfèvre en la matière car il avait déjà organisé un magnifique voyage dans le Pays Basque l'an dernier.



Les 45 volontaires avaient rendez-vous au parking d'Eurythmie à Montauban pour une journée bien remplie et c'est donc à 7h que le bus prit la route vers Travassac, près de Brive, pour visiter les Pans de Travassac.

Ces carrières d'ardoises dressent leurs impressionnants murs verticaux parmi lesquels nous avons déambulé avant d'aller rendre visite aux ardoisiers qui nous ont montré comment ils travaillent cette roche. A ce jour, seules deux carrières de ce type existent en France ; l'autre se situe à Allasac non loin de là.

A l'issue, le groupe s'est rendu à Collonges-la-rouge, charmante cité colorée par ses pierres de grès rouge. Vu l'heure, ce fut le moment tant attendu d'un bon repas et d'un apéro mérité. Tout le groupe s'est retrouvé pour un déjeuner typiquement corrézien dans un superbe restaurant du village et a pu ainsi se remémorer les moments passés dans la matinée.



Puis accompagné par une excellente guide de l'office du tourisme, le groupe a pu découvrir les ruelles médiévales bordées de riches demeures du XVI<sup>ème</sup> siècle aux toitures de lauze et aux tourelles crénelées. Le groupe a aussi pu découvrir les magnifiques monuments religieux de la cité comme la chapelle des pénitents et l'église Saint Pierre.

La troisième visite de la journée se situe près du village de Vayrac.

Il s'agit de l'oppidum de Uxellodunum, lieu de la dernière bataille de la guerre des Gaules en 51 av. JC. Une association a remis en état les vestiges de ce castrum et s'emploie à faire vivre la mémoire de cette bataille.



Des figurants ont permis de visualiser les passionnantes explications de notre guide. Ce guide fut un puits de science historique car pendant plus de deux heures, il a su tenir en haleine son auditoire.



C'est vers 20h00 que tous ont rejoint Montauban après une journée bien remplie et heureux de cette belle sortie culturelle. Merci à l'AOR 82 et surtout à notre guide **Christian DUTIL** pour cette belle journée qui a remplie de joie et d'émotion tous les participants.

**Lieutenant-colonel (h) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM 82**

## La coque des rois de six associations patriotiques

Le samedi 27 janvier, six associations patriotiques du département organisaient la célèbre coque des rois. En effet, la société des membres de la Légion d'Honneur, l'Association Nationale des Membres de l'Ordre National du Mérite, l'Association des Officiers de Réserve et l'Association des Sous-Officiers de Réserves, la dernière venue en 2024, l'Association des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire et l'Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite de la Haute-Garonne se sont regroupées. Sous le principe bien établi de la présidence tournante, il revenait au lieutenant **Jacques NICLAUSSE**, président de l'ASOR82, aidée par l'AOR82, d'organiser cette manifestation conviviale et amicale.



Ces associations reposent sur la mise en œuvre collective d'un projet rassemblant les individus dans un idéal ou une démarche commune avec un esprit de fraternité et de solidarité.

Les convives avaient rendez-vous à partir de 15H00 à la

salle Laurier à Montech mise à disposition par M. **Jacques MOIGNARD**, maire de la ville, pour partager la célèbre coque des rois. De nombreuses autorités civiles et militaires, Mme **Aline SIMON**, directrice de l'ONaC/VG de Tarn-et-Garonne, Mme **Valérie RABAULT**, députée de la 1<sup>ère</sup> circonscription de Tarn-et-Garonne, de MM. **Pierre-Antoine LEVI** et **François BONHNOMME**, sénateurs du département, de Mme **Isabelle LAVERON**, conseillère régionale, de M. le colonel **Fabrice DUDA**, commandant la base de défense de Montauban et DMD, des différents chefs de corps, de M. **Cyril LE NORMAND**, nouveau DASEN et de nombreux élus Tarn-et-Garonnais avaient répondu présents.



Au cours de son discours, le colonel **Bernard WIERZBINSKI** informa l'assemblée que l'ANOCR 82 a été mise en sommeil en fin d'année 2023 et est rattachée depuis peu à l'ANOCR du 31. C'est pour cette raison que son président est ici présent avec son épouse et sa secrétaire à cette manifestation.





Ensuite, il donna le pedigree du maître de cérémonie, M. **Jacques NICLAUSSE** au parcours bien rempli. Il est président de l'ASOR 82 depuis 1969, soit depuis 55 ans et il a toujours, à 86 ans, bon pied, bon œil. Et il organise tous les ans son méchoui ou son couscous annuel, depuis 1969. Il faut noter le traditionnel humour du président de l'AOR82.

Dans son mot d'accueil, **Jacques** remercia toutes les personnes présentes et leur adressa ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. « Qu'elle soit pleine de sérénité, de paix, de santé, de plaisirs et de grandes joies pour vous-même et pour tous ceux qui vous sont proches, et surtout, profitez de l'instant présent ».

Ce moment de rassemblement fut convivial et de grande qualité. Le rendez-vous pour 2025 est déjà pris et une autre association sera maître d'œuvre.



**Lieutenant-colonel (h) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## Un couscous royal

L'association des sous-officiers de réserve du Tarn-et-Garonne et des officiers de réserve, tenait son repas annuel le dimanche 15 octobre à la salle des fêtes de Lizac, sous l'impulsion de son président M. **Jacques NI-**



**CLAUSSE** et de son épouse **Chantal**. Cette année, ils proposèrent un couscous royal. C'est par une journée très ensoleillée que les quelques 70 convives se sont retrouvés pour partager ce moment de convivialité. La tenue décontractée était

de rigueur pour débiter les festivités vers 12h00, heure du ralliement dans ce merveilleux endroit.

De belles gamelles étaient en train de bouillir et de mijoter depuis un long moment sous la surveillance de l'excellent cuisto de service **Abdel**.

Un bel apéritif fut offert, suivi d'une belle salade composée, accompagnée de belles charcutailles "light". Puis ce fut le moment tant espéré pour aller se servir et déguster





les merveilleux mets présentés lors de cette journée. Une petite salade verte fut offerte pour préparer le passage du fromage. Pour clôturer les hostilités, l'hôte avait prévu une petite douceur avec une belle tarte.



Tout ce petit repas fut arrosé d'un bon petit vin avec modération bien sûr.

En fin d'après-midi, les convives retournèrent vers leurs garnisons habituelles avec la sensation d'avoir passé une excellente journée au cours de laquelle chacun et chacune a pu se rappeler d'anciens souvenirs, les bons comme les plus tristes. Rendez-vous est déjà pris pour 2024.

Merci à eux pour avoir organisé cette belle manifestation car sur le plan de la logistique le travail fut énorme.

**Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**



## "60ème anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite" à Montauban

Sous l'impulsion du comité de section l'ANMONM82 et de son président **Erick LEBRUN**, s'est tenue du 6 au 10 novembre 2023 une exposition à la maison de la Région de Montauban dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la création de **l'Ordre National du Mérite**. De nombreuses personnalités civiles et militaires étaient présentes pour ce bel événement. De même, de nombreux amis présidents d'associations patriotiques du département avaient répondu présents.



M. le préfet de Tarn-et-Garonne, **Vincent ROBERTI**, présidait ce lundi 6 novembre à 18h00 le vernissage de l'exposition sur le 60<sup>ème</sup> anniversaire de la création de **l'Ordre National du Mérite** à la Maison de la Région de Montauban.



Cette exposition retraçait l'historique de la création de l'Ordre National du Mérite, ainsi que l'association nationale des membres de l'ONM. La section de Tarn-et-Garonne présentait également les différentes et nombreuses actions menées au sein du département. Lors du vernissage, il remercia la Région Occitanie avec M. **Patrice GARRIGUES** pour avoir suivi la section dans cette aventure. Merci à M. **François ALBERT** et son équipe qui a permis que cela soit un vrai succès.



L'Ordre National du Mérite est le second ordre national après la Légion d'Honneur. Il a pour vocation de récompenser les « mérites distingués » et d'encourager les forces vives du pays. Dans son allocution, le président de l'ANMON-M82, insista sur le fait que l'exposition était l'occasion idéale pour revenir sur l'histoire et les valeurs qui font de cet ordre une institution importante pour notre pays.

En effet, c'est par un décret en date du 3 décembre 1963, que le **général de GAULLE** créa ce second ordre national. Son but était de mettre à l'honneur les services distingués rendus à la nation par des membres de la société civile et militaire agissant dans leur domaine, à leur place et dans tous les secteurs de la société.

Dans son allocution, M. **Vincent ROBERTI** était très heureux de découvrir cette exposition à plusieurs titres. En effet, il peut en tant que préfet, identifier au sein du Tarn-et-Garonne des personnes méritantes. De plus, étant lui-même détenteur de cette distinction, il estime

devoir faire vivre cet ordre et d'en être un ambassadeur. Cette distinction incarne les valeurs de la République française, telles que l'engagement, le mérite et le dévouement envers la nation.



Cet événement comprenait deux temps forts :

☞ le premier était le vernissage de l'exposition que l'on vient de relater,



☞ le second fut une conférence pour faire rayonner les valeurs auprès d'un grand nombre de citoyens avec M. le professeur **Jean-Louis MATHARAN** qui a fait l'honneur de l'animer sur le thème :



« **Contexte de la création de l'ONM – Valeurs de l'ONM en 2023** ».

Elle a eu lieu à l'ancien collège le 9 novembre, jour anniversaire du décès du **Général de GAULLE**.

Cette exposition fut une belle réussite et de nombreuses personnes ont ainsi pu la découvrir.

**Lieutenant-colonel (h) Érick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## Une conférence de très haut niveau



Comme précisé dans l'article précédent, et dans le cadre du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la création de l'Ordre National du Mérite (ONM), l'ANMONM82 avait programmé une conférence intitulée « Contexte de la création de l'ONM-Valeurs de l'ONM en 2023 » dispensée par M. le professeur **Jean-Louis MATHARAN** à l'ancien collège de Montauban.

De nombreuses personnes civiles et militaires sont venues y assister. Après une brève présentation sur le conférencier, le président de l'ANMONM 82 s'effaça et lui donna ainsi la parole.



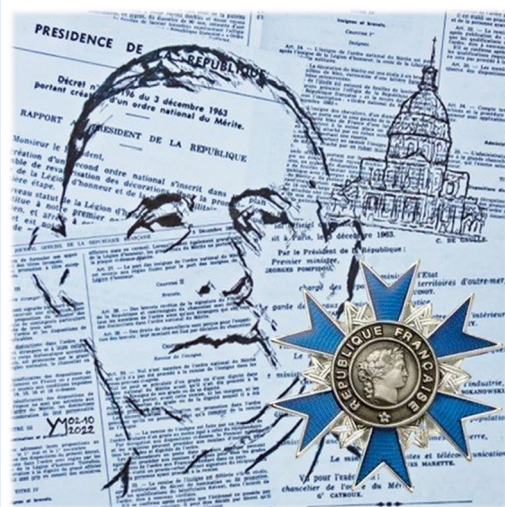
Il expliqua que cette création de l'Ordre s'inscrit parfaitement dans la puissante dynamique que le **général de GAULLE** a donné à la **France** et, particulièrement, pendant ces cinq années, de juin 1958 à décembre 1963. Il y a là, dans la variété des mesures et leur force, une cohérence que la création de l'Ordre vient illustrer. Une création re-création, en fusionnant des ordres particuliers, la création de l'Ordre rationalise une situation qui paraissait à beaucoup inopérante voire absurde. On sait que le **général CATROUX**, grand chancelier de la Légion d'Honneur, se chargea d'en présenter les avantages pratiques au général

qui en comprit les avantages moraux et symboliques, ce qui est l'essentiel dans ce genre d'affaires.

La décision fut prise en décembre 1963 en conseil des ministres. Le décret du 3 décembre 1963 institue l'**Ordre National du Mérite**. Son insigne est approuvé définitivement le 9 juin 1964 ; la première promotion, du 24 juin, est publiée le 26 juin, le décret précisant la nature de la marque d'honneur où le bleu de France vient dominer : bleu des rois de France dès Philippe Auguste, bleu des couleurs mariales, qui répond comme sur notre drapeau, au rouge de la Légion d'Honneur.

La création de l'ordre est à l'intersection de ces deux moments, entre Renouveau et éloge de l'Effort.

Pour le général **de GAULLE**, servir la nation c'est le mérite le plus haut. En 1932, il publie « Le fil de l'épée », un ouvrage d'histoire et de réflexion philosophique, dans lequel il expose ce qui doit caractériser les qualités du chef et du responsable. Le chef doit exercer ses responsabilités de façon exemplaire. De Gaulle en expose les vertus individuelles, indispensables, pour fonder l'obéissance et établir les mérites distingués.



C'est ainsi que tout long de sa conférence le professeur **Jean-Louis MATHARAN** a exposé les conditions de la création de ce nouvel ordre national et explicita ce qu'était pour le **Général de GAULLE** la notion de « mérite distingué ». Pendant 40 à 45 minutes, il a tenu en haleine son public inconditionnel.

En fin d'exposé, le président **Erick LEBRUN** lui remit la médaille de la section de Tarn-et-Garonne de l'ANMONM en remerciement pour son excellent exposé et sa disponibilité. Tout le monde avait ainsi appris de nouvelles choses sur ce deuxième ordre national qu'est l'ONM.

**Lieutenant-colonel (h) Erick LEBRUN**

**Président de l'ANMONM82**

## Quatrième remise de prix aux "jeunes engagés de la Croix-Rouge" en Tarn-et-Garonne



L'association des membres de l'ordre national du mérite (ANMONM) dans les axes donnés dans la feuille de route du président national demande aux sections départementales d'être proche de notre belle jeunesse. C'est ainsi que l'action de l'ANMONM 82 est remarquée depuis plusieurs années grâce à ses présidents successifs par la remise de différents prix.



Le dernier né des prix depuis 2019 est la mise en avant des jeunes engagés de la Croix Rouge Française de Tarn-et-Garonne et sous l'impulsion du Lieutenant-colonel (h) **Erick LEBRUN**, il a été décliné au niveau du département de Tarn-et-Garonne.

Pour cette cérémonie des autorités prestigieuses étaient présentes. Mme **Marine HAMELET**, députée de Tarn-et-Garonne, M. **Michel WEILL**, président du conseil départemental, Mme **Pauline FORESTIER**, conseillère municipale de la mairie de

Montauban, M. le colonel **Fabrice DUDA**, commandant la base de Défense de Montauban, M. **Pédro RODRIGUEZ**, représentant le maire de Caussade.

Il ne faut pas oublier les nombreux présidents d'associations patriotiques amies qui avaient fait le déplacement.

La promotion 2023 compte quatre excellents lauréats âgés de 13 à 20 ans.



L'un après l'autre, le président de l'ANNONM82 **Erick LEBRUN** et M. **Francis CAUSSANELLE**, vice-président de la délégation Territoriale de Tarn-et-Garonne prirent la parole afin de féliciter ces jeunes bien investis et empreints de belles valeurs.

Tous ont participé à de nombreuses actions humanitaires au sein de cette belle institution.

Les actions de ces jeunes ont été reconnues par les responsables de la Croix-Rouge et de l'ANNONM 82. Ce n'est que justice de récompenser ces actions. Ils savent honorer la devise de l'ANNONM qui est "**HONNEUR-SOLIDARITE- MEMOIRE**", valeurs partagées également par la Croix-Rouge Française. M. **Francis CAUSSANELLE** a précisé dans son allocution que ses vœux les plus chers étaient de continuer à recruter de jeunes bénévoles, de jeunes citoyens afin que chaque année ils puissent être mis en lumière.

Chacun a pu recevoir des mains des différentes autorités présentes un diplôme de reconnaissance et un magnifique trophée, un petit livret sur la citoyenneté, une plaque « 2020 année du **Général de GAULLE** », un livre sur la médaille militaire offert pour l'occasion par le Major **Henry DESSAUX**, président départemental de la médaille militaire, un tee-shirt aux couleurs du Bleu de France et quelques objets offerts par l'Armée de Terre.

A l'issue de la remise de prix, chaque personnalité a pris la parole pour féliciter ces jeunes qui prenaient sur leur temps libre pour servir, servir les autres au sein d'une association humanitaire qui à travers le monde, la France et le département, porte des valeurs et des principes depuis près de 160 ans. Mme **Valérie RABAULT** qui avait décliné l'invitation au dernier moment pour un agenda chargé, avait précisé au



président de l'ANMONM82 qu'elle reconnaissait en ces jeunes une démarche exemplaire et exceptionnelle ainsi que celle de l'ANMONM 82.



Mme Marine **HAMELET**, quant à elle, remercia ces quatre jeunes et les encadrants pour leur choix de s'engager pour les autres. « Vous êtes l'avenir de la Croix-Rouge ».

Les autorités saluaient également la signature de ce partenariat qui s'inscrit dans une démarche d'union et de solidarité. Elles ont aussi montré que cette jeunesse souvent décriée, confirme ainsi que son engagement associatif était réel et important. L'engagement sincère de ces 4 jeunes mis à l'honneur en est la preuve.

Ce fut une belle cérémonie chaleureuse et remplie d'émotions pour tous suivie par le partage du verre de l'amitié. Bravo à ces jeunes. Rendez-vous est déjà pris pour la prochaine promotion au deuxième semestre 2024.

## Les Lauréats de promotion des jeunes engagés de la Croix-Rouge 2023

**Yoann MONVOISSIN** unité locale de Caussade (13 ans), **Elsa SCHOTTKE** unité locale de Montauban (16 ans), **Marouane EL AMRANI** unité locale de Montauban (18 ans), **Emilie LOCHON** unité locale de Montauban (20 ans).

**LES  
GESTES  
QUI  
SAUVENT**  
+ CROIX-ROUGE FRANÇAISE



**Lieutenant -colonel (h) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## Une belle réunion inter-sections à MONTAUBAN



Les responsables des sections des départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, se sont réunis le 27 octobre dans les « Salons Villenouvelle » à Montauban. En effet, il revenait à la section de Tarn-et-Garonne présidée par le Lieutenant-colonel (h) **Erick LEBRUN**, d'organiser cette troisième rencontre inter-section (N) de l'Occitanie. Cette réunion se déroulait sous la présidence de M. **Jean-Louis HOURSANGOU**, administrateur national de l'ANMONM et président de la section des Landes.

Au cours de cette journée les différents participants ont pu ainsi avoir le plaisir de se retrouver en région Occitanie afin de faire un point de situation depuis la dernière réunion en mars 2023 à Toulouse et aussi depuis l'assemblée générale de l'ANMONM du mois de juin. Ces rencontres permettent ainsi de confronter les problèmes que chaque section rencontre et elles sont aussi la possibilité de faire remonter au siège national par l'administrateur national les obstacles que les sections affrontent.

Un ordre du jour dense avait été établi par la section de Tarn-et-Garonne. Après le mot d'accueil du Lieutenant-colonel (h) **Erick LEBRUN** et une minute de silence en mémoire du général **Jean-Louis GEORGELIN**, ancien grand chancelier de la Légion d'Honneur et pour les morts des attentats en France et en Israël, M. **Jean-Louis HOURSANGOU** a exprimé son enthousiasme à participer à cette réunion et a rappelé qu'il était l'interface avec le siège national et que sans l'action des sections, le siège ne fonctionnerait pas.

Le président **Erick LEBRUN** présenta rapidement les actions de sa section au sein du Tarn-et-Garonne comme la remise du prix du comportement citoyen au JSP, le



prix des jeunes engagés de la Croix-Rouge, le prix de l'encouragement au civisme et le prix de l'initiative mémorielle. Il informa qu'en cette année du 60<sup>ème</sup> anniversaire de la création de **l'Ordre National du Mérite** par le **Général de GAULLE**, l'ANMONM82 a organisé en liaison avec la région Occitanie une belle exposition à la maison de la région à Montauban.

Plusieurs points ont été abordés comme le point de situation du nouveau système d'information de l'ANMONM que tout le monde attend avec impatience afin de faciliter la vie des membres des sections surtout des trésoriers et des web-masters.

D'autres points ont été évoqués comme les relations avec le siège national, les possibilités de financement de certains moyens de communication ou la demande d'achat de nouveaux drapeaux, la position de la section de l'Aveyron au sein du groupement régional, les relations AN-

MONM-souvenir Français et la revalorisation de l'indemnité kilométrique à la suite de l'augmentation du carburant. La plupart des interrogations ont pu être levées même si la mise en place du nouveau système d'information reste pour beaucoup une préoccupation majeure pour la continuité de la vie des sections. La réunion des présidents à Paris le 30 novembre devra lever ces inquiétudes.

L'ordre du jour étant bouclé vers 12h30, et avant de partager le verre de l'amitié, une photo de groupe fut prise pour immortaliser ces rencontres.

Au cours de ce petit moment M. **Jean-Louis HOURSANGOU** a reçu des mains du président **Erick LEBRUN** un petit présent aux couleurs de l'ANMONM82 pour le remercier de sa présence.

Un déjeuner fut servi dans les « salons Villenouvelle » de Montauban où chacun pu continuer à échanger et à partager leur expérience dans leur section. Puis ce fut le moment du retour dans les garnisons et à l'invitation du président **Jean-Claude ZYTKA** de la section du Tarn, la prochaine réunion de l'intersection N aura lieu dans son département en 2024.

**Lieutenant-colonel (h) Erick LEBRUN**  
**Président de l'ANMONM82**

## L'ORDRE DU SAINT-ESPRIT

Trivialement, mais respectueusement, l'**Ordre National du Mérite** est appelé « la bleue » et l'Ordre de la Légion d'Honneur « la rouge ». Cette cohabitation entre la rouge et la bleue était déjà présente sous la Restauration (1814-1830).

En effet, si l'ordre de la Légion d'Honneur a été fondé par **NAPOLÉON 1<sup>er</sup>**, -loi du 19 mai 1802-, il a été confirmé par l'art 72 de la Charte constitutionnelle de 1814 et par l'ordonnance de **Louis XVIII** en date du 26 mars 1816.

Quelle était « la bleue » sous la Restauration ? Il s'agissait de l'Ordre du Saint-Esprit ou plus exactement l'ordre du benoît Saint-Esprit (benoît : bienheureux en vieux français).



L'ordre du Saint-Esprit fut le plus illustre ordre de chevalerie de la Monarchie Française.

Devenu roi de France en 1574, **Henri III** conçut dès son avènement le projet de créer un ordre de chevalerie pour renforcer ses liens avec la noblesse catholique, tentée par la Ligue du **Duc de GUISE**. Un autre ordre existait alors « l'ordre de l'aimable compagnie de Monsieur Saint-Michel » fondé par **Louis XI** le 1<sup>er</sup> août 1469. Cet ordre avait été largement décerné pendant les régences notamment, et son accès, réservé formellement aux nobles d'ancienne lignée avait été ouvert à des titulaires anoblis à la nomination dans l'ordre ou bien même dispensés de preuves.

Les circonstances varient mais les problématiques de création d'un nouvel ordre sont souvent proches, comme celles qui conduisirent à la création de l'ONM en 1963.

A noter que l'ordre de Saint-Michel perdura jusqu'à la fin des Bourbons en 1830 mais son attribution fut réservée par **Louis XVIII** à la récompense des mérites littéraires, scientifiques et artistiques.

Le Roi **Henri III** institua en décembre 1578 l'Ordre du Saint-Esprit. Élu Roi de Pologne, le 11 Mai 1573 le jour de la Pentecôte, il était devenu roi de France le jour de la Pentecôte de l'année suivante.

**Henri III** vouait donc une dévotion particulière au Saint-Esprit, qui descendit sur les Apôtres le jour de la Pentecôte.

C'est bien la défense de la foi catholique et de la personne royale qui fut invoquée en créant l'Ordre.

Le lendemain de son sacre, le Roi recevait la charge de « **Grand Maître de l'Ordre du Saint-Esprit** ». Cette dénomination avait été jusque là réservée aux ordres religieux.

Il nommait en conseil de l'ordre tous les chevaliers dont le contingent initial fut de 27.

Ce chiffre sera porté à cent par Louis XVI.

9 ecclésiastiques : 4 cardinaux et 5 prélats nobles appelés « **commandeurs** » qui portaient une croix du Saint-Esprit en sautoir (une colombe sur une croix de Malte).

Un seul prélat, le grand aumônier de France, était dispensé de preuves de noblesse.

A noter que notre premier évêque du diocèse de Montauban aux mêmes tracés que le département de Tarn-et-Garonne, Monseigneur **LEFEBVRE de CHEVERUS**, fut fait chevalier du Saint-Esprit alors qu'il était archevêque de Bordeaux de la dernière tenue du conseil de l'ordre en 1830. Sa noblesse toute de « robe » était assez récente.

4 Chevaliers étaient chargés de l'administration de l'Ordre :

- Le Chancelier
- Le Grand trésorier
- Le Secrétaire greffier
- Le Prévôt maitre

Ces 4 chevaliers portaient le titre de « **Grands Officiers** »

Le Grand trésorier et le Secrétaire greffier étaient dispensés de preuves de noblesse ce qui permit à un roturier comme **COLBERT** d'être reçu dans l'ordre en tant que Grand trésorier.

87 chevaliers devaient être issus de la noblesse depuis au moins trois générations paternelles et âgés de plus de 35 ans à l'exception des Princes du sang de France.

Étaient chevaliers surnuméraires, les Rois, Princes, et seigneurs étrangers titulaires de l'ordre ainsi que les dynastes de la Maison de France.

Exception faite des ecclésiastiques, il fallait être membre de l'ordre de Saint-Michel pour être reçu dans l'ordre du Saint-Esprit, sinon, l'impétrant était fait chevalier de saint-Michel la veille de la réception.

Ainsi pourvu des 2 ordres royaux, ils recevaient le titre de « Chevalier des Ordres du Roi » ou **Cordons Bleus** car les chevaliers se distinguaient par la croix du Saint-Esprit pendue à un cordon bleu.

Les réceptions se faisaient le 1<sup>er</sup> janvier d'abord au couvent des Grands Augustins à Paris puis à la chapelle Saint-Louis à Versailles avec **Louis XIV**.

Le financement de l'ordre était assuré par une affectation d'une partie d'un impôt le « droit du marc d'or » qui devait servir théoriquement à payer une pension aux Chevaliers de l'ordre ; très vite la pension fut réduite de moitié puis non versée. Qui plus est, les trésoriers, et ,en 1656, de nouveaux contrôleurs généraux à la perception de la taxe issus de la bourgeoisie furent sollici-

tés pour mettre la main à la poche en contrepartie du droit à porter le Saint-Esprit sur leur habit.

Cependant Les successeurs d'**Henri III** maintinrent intact le prestige de l'ordre ; Les services rendus à l'État à titre civil ou militaire furent ainsi récompensés au sein de la noblesse exclusivement. C'est ainsi que **Louis XIV** voulant honorer du cordon bleu le **maréchal FABERT** ne le put, ce dernier ne voulant ni ne pouvant faire ses preuves de noblesse.

Le 30 Juillet 1791, l'assemblée législative abolit les ordres de Chevalerie fondés sur des preuves de noblesse.

**Louis XVIII** procéda à quelques nominations en émigration, puis plus tard, bien que non sacré pour des raisons de santé, il décerna plusieurs titres de chevalier du Saint-Esprit.

Le **Duc DECAZES** fut fait chevalier après son renvoi suite à l'assassinat du **Duc de BERRY** en 1820 et confirmé par **Charles X**, bien que n'étant pas d'origine noble.

**Charles X** tint le dernier chapitre de l'Ordre le jour de la pentecôte 1830 aux Tuileries.

Le roi des Français **Louis-Philippe** déclara par l'Art 188 de la nouvelle charte maintenir la Légion d'Honneur sans souffler mot des ordres royaux qui ne furent plus ni portés ni décernés.

L'ordre se privatisa de la sorte et les prétendants « légitimistes » firent quelques chevaliers au XX<sup>ème</sup> siècle.

Les colliers devaient être restitués à l'ordre lors du décès du titulaire. Celui qui figure au musée de la Légion d'Honneur et celui exposé au musée de l'Hermitage à Saint Pétersbourg (photo ci-contre) ont été distribués sous la Restauration, ainsi que me l'a expliqué **Hervé PINOTEAU**, (1927-2020) héraldiste et spécialiste de phaléristique.

L'ordre du Saint-Esprit a rempli son rôle au service de la politique du souverain et a rassemblé la noblesse autour du trône. Il a laissé son vocabulaire à ses héritiers contemporains. « Grand Maître, Grand Officier, Commandeur, Chevalier. »

Est-il interdit de penser à la réplique de Tancrede au Prince Salina dans le « Guépard » :

**« Il faut que tout change pour que rien ne change ».**

**Jean-Marc DETAILLEUR**  
**Président d'honneur de l' ANMONM82**



## Simone Veil : Seul l'espoir apaise la douleur

### 4<sup>ème</sup> partie

« Vous savez, malgré un destin difficile, je suis, je reste toujours optimiste. La vie m'a appris qu'avec le temps, le progrès l'emporte toujours. C'est long, c'est lent, mais en définitive, je fais confiance. » (**Simone VEIL**).

"On ne construit rien sur la haine, c'était ça la leçon de **Simone VEIL**" (**Robert BADINTER**).

Vous êtes chaleureusement accueillie par votre oncle et tante, les **WEISMANN**. Comme de nombreux Juifs, leur maison a été pillée par les nazis. La générosité des **WEISMANN** vous aidera à vous relever et guérira votre sœur **Milou**. Votre sœur **Denise** quittera rapidement Paris, car elle souhaitait son indépendance financière. Elle retrouve ses camarades à Annecy, Lyon et Londres. Votre Grand-mère qui n'a pas été arrêtée, vous rejoint à Paris.

Le retour en France est difficile pour les déportés : « *je me sentais complètement déplacée : avant la déportation, je n'étais qu'une petite lycéenne vivant dans un milieu provincial et je me retrouve à mon retour projetée dans une vie parisienne, avec peu de connaissances* ».

Vous échangez sur la déportation avec votre tante. Le traumatisme de la vie dans les camps était si présent que pendant un mois, vous dormirez par terre. Vous voyagez souvent à Drancy pour retrouver des amies communistes de **BOBREK** accueillies par un artisan bijoutier d'origine polonaise rencontré à Bergen-Belsen. Chez ce bijoutier, un collectif de communistes et d'anciens déportés habitaient dans un immeuble : « *C'étaient des gens de qualité, j'allais souvent leur rendre visite. J'avais besoin de parler du camp et il n'y avait guère qu'avec eux que c'était possible.* »

Dans ce climat de tristesse, vous apprenez votre réussite au baccalauréat passé la veille de votre arrestation. Heureuse, vous pensez à votre mère qui voulait que ses filles intègrent des grandes études. « *Maman nous disait que les femmes doivent avoir un métier, un vrai métier* ». Elle n'a jamais digéré de dépendre financièrement de son mari. Les Weismann vous poussent à reprendre vos études. Vous bénéficiez d'une bourse.

Votre volonté depuis l'enfance était d'étudier le droit pour devenir avocate. Au mois de septembre 1945, vous êtes admise en fac de droit et à l'Institut d'Études Politiques (IEP). Vous bénéficiez de sessions spéciales : en 1 an, vous passez 2 années de droit. Lors de votre inscription à l'IEP, l'administration vous annonce que les femmes doivent passer un examen particulier, vous répliquez que « *c'est complètement illégal* ». On vous répond que « *les femmes font sciences po pour se marier* ». Rien ne vous arrête et vous demandez votre inscription. Au regard de la situation d'après-guerre, vous êtes dispensée de passer cet examen. Vous bénéficiez de conférences particulières avec des intervenants parfois anciens résistants que vous qualifiez « d'ouverts ». Dans les amphithéâtres, vous retrouvez de nombreux élèves rescapés de guerre comme prisonniers, enfants de déportés... Mais vous étiez la seule déportée :

*« J'étais comme un objet non identifié, car j'avais été déportée et en plus, j'étais une fille ».*

*Vous sortiez très peu avec vos camarades : « J'étais perdue, je ne voulais parler à personne. Puis, les personnes ne voulaient pas savoir ce que nous avions vécu. Certains nous reprochaient même notre libération. »*

Vous vous passionnez pour les cours en IEP et notamment ceux de **Michel de BOISSIEU** qui sera votre ami tout au long de votre vie.

A l'IEP, les discussions politiques sont évitées. En effet, les cicatrices des 2 Frances, celle de la collaboration et celle de la Résistance, étaient encore présentes dans les esprits ; il fallait « éviter des polémiques inutiles ». Toutefois, vos professeurs défendaient le principe de laïcité hérité de la loi de 1905 : « *Nos professeurs tenaient à nous inculquer une haute idée... La France sortait du pétainisme, et les principes laïques de la III<sup>ème</sup> République retrouvaient leur pleine signification* ».

Cette période est aussi marquée par 2 procès du Maréchal **Philippe PETAIN** et de **Pierre LAVAL**, un événement majeur de l'après-Seconde Guerre mondiale en France.

Le procès du Maréchal **Philippe PETAIN**, chef de l'État français pendant la collaboration avec l'Allemagne nazie, s'est tenu du 23 juillet au 15 août 1945 devant la Haute Cour de Justice, un tribunal spécial établi pour juger les crimes de haute trahison. Le verdict a été rendu le 15 août 1945. **Philippe PETAIN** a été déclaré coupable de haute trahison et condamné à mort. Cependant, en raison de son rôle en tant que héros de la Première Guerre mondiale, le Président **Charles de GAULLE** a commué la peine de mort en réclusion à perpétuité. **PETAIN** a été emprisonné sur l'île d'Yeu, où il est décédé en 1951.

**Pierre LAVAL**, homme politique français, a collaboré avec l'occupant nazi pendant la Seconde Guerre mondiale. Il était Premier ministre de la France à deux reprises pendant cette période, d'abord de 1931 à 1932, puis de 1942 à 1944 sous le régime de Vichy. À la fin de la guerre, **Pierre LAVAL** a été arrêté par les autorités alliées et remis aux autorités françaises. Il a été accusé de trahison, intelligence avec l'ennemi et atteinte à la sûreté extérieure de l'État. Le procès de **LAVAL** a débuté le 4 octobre 1945 devant la Haute Cour de Justice. Le verdict du procès a été rendu le 9 octobre 1945, et **Pierre LAVAL** a été reconnu coupable de trahison. Il a été condamné à mort et exécuté par fusillade le 15 octobre 1945 à la prison de Fresnes.

Vous regrettez que pendant ces 2 procès la question juive ne soit pas suffisamment abordée.

Pendant les vacances de mardi gras, **Michel GOLDET** vous invite au ski avec son ami, **Antoine VEIL**, étudiant à l'IEP Paris. C'est un jeune homme brillant, passionné et drôle. Vous resterez mariés pendant 67 ans. Il était juif : « *À ce moment-là, je n'aurais pas pu épouser quelqu'un qui n'était pas juif parce qu'il avait trop de choses à comprendre, à assumer même si je ne suis pas religieuse. Je crois qu'au fond, j'ai retrouvé ma famille. Même si leur vie était plus simple, plus aisée que celle de mes parents, ils portaient les mêmes valeurs* ».





Simone Veil avec ses fils adolescents, Pierre-François, Jean et Claude-Nicolas, dans les années 1960. | D.R.

**Antoine VEIL** est né le 28 août 1926 à Blâmont (Meurthe-et-Moselle) où sa famille possédait une usine de textile. Il a échappé de peu à la Déportation. Il se disait d'ailleurs surpris de « *l'étrangeté de cette histoire abominable dans une Europe aussi évoluée qu'elle l'est* ».

Après les vacances de ski, tout s'enchaîne : fiançailles et mariage le 26 octobre 1946. Vous avez 19 ans et lui 20 ans. De cette union, naîtront trois garçons : **Jean** en 1947, **Claude-Nicolas** 13 mois après et **Pierre François** en 1954.

En 1946, La France se dote d'une nouvelle constitution. La IV<sup>ème</sup> République se caractérise par un régime parlementaire avec un gouvernement faible et une Assemblée Nationale dominante. Elle est confrontée à des difficultés liées à la décolonisation, notamment en Indochine et en Algérie, des conflits qui ont eu des répercussions sur la stabilité politique intérieure. En termes de politique étrangère, la France s'est alignée sur le bloc atlantique, représenté principalement par les États-Unis et le Royaume-Uni, dans le contexte de la guerre froide. Cependant, cette période a également été marquée par des tensions et des rivalités entre les grandes puissances, y compris l'URSS. Le Plan Marshall, mis en place par les États-Unis en 1947, a apporté une aide économique importante à la France et à d'autres pays européens dévastés

par la guerre. Cela a contribué à la reconstruction économique de la France et à l'amélioration de sa situation sociale.



« Antoine et Simone Veil. Paris Match re-

**Michel de BOISSIEU**, chef de cabinet de **Pierre-Henri TEITGEN**, ministre de l'information à la Libération, puis garde des Sceaux dans le gouvernement **RAMADIER** de 1947, propose à votre mari un poste d'attaché parlementaire.

Femme au foyer, vous accompagnez votre mari dans les dîners politiques :

*Tout le monde était habité par l'espoir de bâtir la France* ». En 1948, votre mari rejoint

le cabinet de **Alain POHER** et ensemble vous partez en Allemagne en 1950. Certains de vos proches étaient surpris de ce départ vers l'Allemagne : « *Cela ne me posait pas de problèmes de partir en Allemagne* ». Pendant 3 ans, vous vivez dans le confort en zone d'occupation américaine. Femme au foyer, vous continuez à approfondir vos connaissances politiques, économiques, juridiques...notamment en rédigeant des notes pour soutenir votre mari dans la préparation du concours de l'École nationale d'administration (l'ENA).

À l'obtention du concours de l'ENA par votre mari, vous rentrez en France.



Photo: Agence France-Presse

Pendant votre séjour allemand, le drame vous frappe à nouveau. À l'été 1951, votre sœur Milou vous rend visite avec son mari et son fils Luc. À leur retour, ils sont victimes d'un terrible accident qui coûtera la vie à votre sœur. Son fils de 1 an meurt dans vos bras à l'hôpital, d'une fracture du crâne non diagnostiquée :

*« Ce double choc m'a anéantie. [...] C'était comme si la mort ne pouvait s'empêcher de rôder*

*autour de moi. »*

À votre retour en France, vous suivez votre mari dans ses stages : Safi au Maroc, préfecture de l'Indre, Châteauroux.

Votre quotidien était organisé autour de l'éducation de vos fils : *« Au fond de moi, je savais que ce genre de vie n'aurait qu'un temps ; dès que mon mari en aurait fini avec ses études, j'entrerai dans la vie professionnelle. En attendant, je survolais mes cours de droit »*.

Après l'arrivée de votre 3<sup>ème</sup> enfant, vous annoncez à votre mari votre volonté de vous inscrire au barreau. Il vous répond *« il n'en est pas question... on ne fréquente pas des avocats. Leur métier n'est pas fait pour les femmes »*. S'ensuivent des journées de discussion vive qui se soldent par un compromis. Vous ne serez pas avocate, mais magistrate, une fonction autorisée aux femmes depuis 1946, un métier à l'époque qui semblait moins prenant pour la vie de famille.

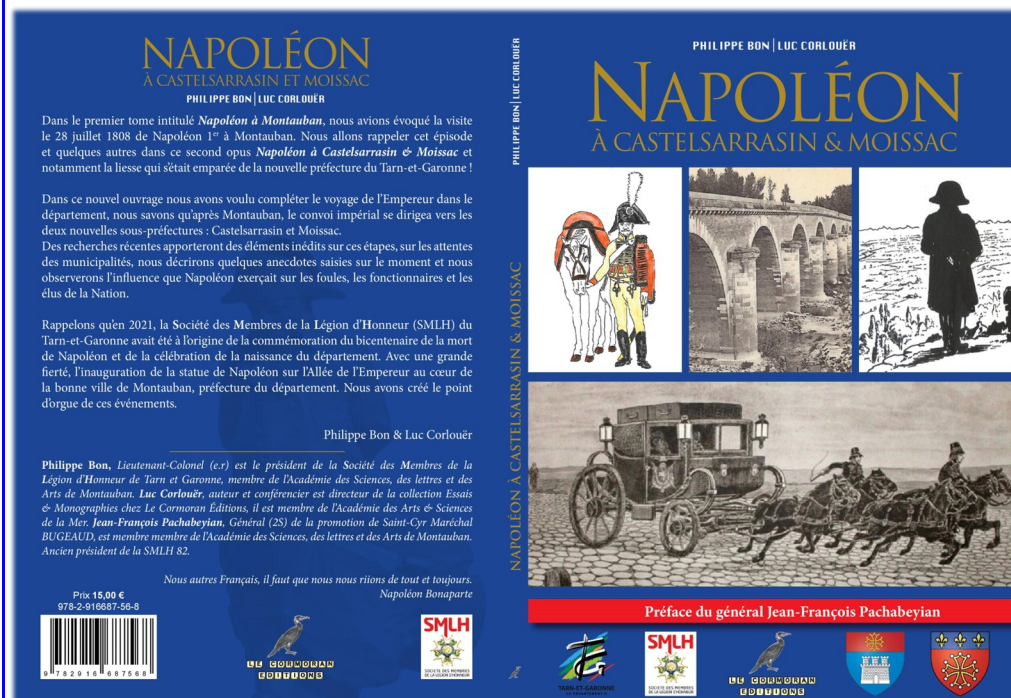
Vous arrivez à concilier votre vie familiale et votre vie d'étudiante malgré le rythme difficile : *« il me fallait suivre un stage de deux années et préparer mes épreuves du concours, tout en élevant nos 3 enfants et en m'occupant de la maison... Le parcours était semé d'embûches, mais c'était mal me connaître que d'imaginer que j'abandonnerais la partie dès les premiers obstacles »*.

En mai 1954, vous vous inscrivez au parquet général comme attachée stagiaire. Le secrétaire général du parquet de Paris s'étonne : *« Mais vous êtes mariée ! Vous avez trois enfants, dont un nourrisson ! En plus, votre mari va sortir de l'ENA ! Pourquoi voulez-vous travailler ? »* *« Moi j'étais fière : J'avais 28 ans, des diplômes, un mari, trois enfants, un travail. J'étais enfin entrée dans la vie »*.

La suite au prochain Bulletin.

**Hanane Guégan**  
**Secrétaire de l'ANMONM82**

## Visite de Napoléon à Castelsarrasin et à Moissac en 1808



Dans son premier livre « **NAPOLÉON à Montauban** », M. **Philippe BON** raconte la visite de l'Empereur à Montauban le 28 juillet 1808 pour annoncer la création du département de Tarn-et-Garonne oublié lors du découpage de la France en quatre-vingt-trois départements par l'Assemblée Constituante. Le 28 juillet, la ville de Montauban réserve à **NAPOLÉON** un accueil grandiose.

Dans son second livre « **NAPOLÉON** à Castelsarrasin et à Moissac », l'auteur a souhaité compléter le voyage de l'Empereur dans le sud-ouest en évoquant les arrêts dans les deux villes le 29 juillet 1808. A partir de nouvelles archives tirées des fonds des deux municipalités, M. **Philippe BON** apporte des éléments inédits sur la préparation de ces deux visites, les attentes des populations, les réactions des édiles.

A Castelsarrasin, la rumeur du passage de l'Empereur est connue depuis mai 1808 et provoque une certaine agitation dans l'administration préfectorale et chez les édiles de la ville. Pour accueillir dignement **NAPOLÉON**, il convient en effet de constituer une garde d'honneur pour accompagner l'escorte offi-

cielle et de procéder à la décoration et à l'illumination de la ville. Le 28 juillet, l'Empereur arrive à Castelsarrasin en fin de soirée. Il est reçu par le maire **CARRERE-PECHELS** qui prononce un discours ampoulé à la gloire de l'Empereur.

A l'issue de sa visite, **NAPOLEON** confirme la ville de Castelsarrasin comme sous-préfecture du nouveau département de Tarn-et-Garonne.

En signe de remerciement, la ville modifie ses armes en ajoutant un « N » sur son blason. L'arrêt a duré quinze minutes et le cortège officiel se dirige vers Moissac.

A Moissac, l'Empereur est reçu par le Maire **Pierre DETOURS** qui lui remet les clefs de la ville. Après les discours d'usage, il reçoit ensuite le Député **Pierre DELBREL** dont Napoléon prétendait que ce dernier avait voulu l'assassiner lors du coup d'état du 18 Brumaire. Puis il dîne à l'auberge de la Marine appartenant à Madame **LA-FLEUR** avec le Maire qui présente ses revendications pour la ville : un nouveau pont sur le Tarn, un tribunal et la confirmation de la ville comme sous-préfecture. Toutes les demandes reçoivent une réponse positive. **NAPOLEON** crée le maire **Pierre DETOURS** Baron d'empire et **Pierre DELBREL** premier Président du tribunal. La ville conservera le souvenir du passage de **NAPOLEON**. Une plaque sera apposée sur la façade de la maison où l'Empereur prit son dîner et une autre sur le Pont Napoléon. Le pont sera inauguré en 1826 sous le nom de Marie-Thérèse, fille de **Louis XVI**. Il ne sera renommé Pont Napoléon qu'en 1859 à la suite de la visite de **Napoléon III** à Moissac.

**M. Le lieutenant-colonel (er) Philippe BON**  
**Président de la SMLH 82**  
**Vice-président de l'ANMONM82**



© Laurence Von Der Weid

## 4èmes Assises de la Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre



**Les Assises 2024**

Je suis membre du Comité de section de l'AN-MONM 82, je suis également "Officier de la Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre", avec comme autorité militaire de rattachement, la Délégation Militaire Départementale de Tarn-et-Garonne : le colonel **Fabrice DUDA** et le lieutenant-colonel **Christophe MASSE**.

C'est à ce titre qu'on m'a proposé de participer aux 4èmes Assises de la Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre, le 08 février 2024, dans le cadre prestigieux de l'école militaire, à PARIS.

Une occasion pareille, on ne doit pas la laisser passer et c'est avec un grand honneur que j'ai accepté cette belle proposition qui n'a lieu que tous les 2 ans.

Nous étions trois représentants du Tarn-et-Garonne, parmi les près de 600 Réservistes Citoyens, venus de toute la France, de l'Outre-mer et même de l'étranger. Il s'agit donc d'un rendez-vous de portée nationale.

Ces Assises sont l'opportunité de saluer l'engagement des Réservistes Citoyens, elles ont également un rôle d'information et de sensibilisation afin de se tenir informés sur les défis de l'Armée de Terre "de combat".



Enfin, cet événement est une occasion de réunir la communauté des Réservistes Citoyens pour des échanges et des témoignages.

### **APPORTER LEUR CONTRIBUTION À LA DÉFENSE NATIONALE**

La Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre est composée de citoyens volontaires, ayant une expérience professionnelle ou une expertise particulière et souhaitant apporter leur contribution à la Défense nationale.

Les membres de la Réserve Citoyenne peuvent être appelés à participer à des activités de sensibilisation, de rayonnement auprès des jeunes et des entreprises ou encore, des missions de conseil auprès des autorités de l'Armée de Terre.

La Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre est une composante « clé » pour la Défense nationale.

Issue de la « Réserve citoyenne de défense et de sécurité » créée en 1999, la Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre se structure en 2016, sous l'impulsion du général d'armée **Jean-Pierre BOSSER**, alors Chef d'état-major de l'Armée de Terre.

Son but est de renforcer le lien entre l'Armée de Terre et la société civile.

Aujourd'hui forte de 2 400 volontaires, la Réserve Citoyenne de l'Armée de Terre constitue un soutien essentiel pour promouvoir l'Esprit de défense et appuyer l'action de l'Armée de Terre au quotidien.

L'engagement des réservistes citoyens au service de l'Armée de Terre participe de manière très concrète à la résilience et aux forces morales de la Nation.

#### **RESUME DU DISCOURS DU CEMAT : Général d'Armée Pierre SCHILL**

Il a rappelé le contexte géopolitique marqué par le retour à la violence et de nombreuses incertitudes stratégiques qui font peser de réelles menaces sur notre pays. Il a salué l'engagement des réservistes citoyens véritables ambassadeurs de l'Armée de Terre qui partagent et vivent avec conviction les valeurs de nos armées.

Il a fait un point sur les défis de l'Armée de Terre "de combat", engagée dans une vaste transformation pour consolider ses atouts et s'adapter au changement d'ère stratégique.

Il a souligné l'importance de cet événement qui est une occasion de réunir une communauté humaine solide, passionnée, audacieuse et optimiste, afin de créer des opportunités d'actions et de tendre vers des objectifs communs. Il a terminé par "*Merci pour votre engagement sans faille et votre contribution essentielle au rayonnement de l'Armée de Terre*"

Le CEMAT : "*S'engager au service de l'Esprit de défense est fondamental pour nos armées et notre pays, en particulier compte tenu des circonstances, marquées par le retour de la guerre en Europe*"



#### DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Cour Morland (cours d'honneur de l'école militaire)  
Cérémonie militaire présidée par le général d'armée **Pierre SCHILL**, Chef d'état-major de l'armée de Terre (CEMAT)  
Cérémonie des couleurs, remise de médailles et d'insignes de la Réserve Citoyenne



- Lancement des Assises de la Réserve citoyenne de l'armée de Terre 2024, par le colonel **Yves AUNIS**, officier en charge des relations extérieures de l'armée de Terre (ORE), suivi du discours du CEMAT



- Diffusion d'un film de présentation sur les capacités de l'armée de Terre, point sur les engagements de l'armée de Terre.

- Table ronde #1 : "Les jeux olympiques et paralympiques 2024 : une opportunité de rayonnement pour l'armée de Terre"



- Table ronde #2 : "Témoignages de réservistes citoyens engagés au profit de l'armée de Terre dans leur Territoire"
- Clôture des Assises de la Réserve citoyenne de l'armée de Terre 2024 par l'ORE



- Photo de groupe





**M. Éric GELIN**  
**Membre du Comité de section ANMONM82**



## Conseils de Vigilance

Préambule ~ Rappel des précédents articles parus dans  
« Le Mérite 82 » :

« Le Mérite 82 » N° 27 :

Conseils aux personnes âgées ~ Information de la  
Gendarmerie Nationale (GN).

« Le Mérite 82 » N° 28 :

Conseils aux personnes âgées ~ Information de la GN ~  
Suite ~ Eviter les arnaques sur Internet.

« Le Mérite 82 » N° 29 :

Attention aux arnaques ~ Restez vigilants ...

« Le Mérite 82 » N° 30 :

Coronavirus, COVID-19 : Gardez (aussi) les arnaques à distance !

« Le Mérite 82 » N° 31 :

Bois de chauffage, contrats de fourniture de gaz naturel et d'électricité : « Tous nos  
conseils pour éviter les arnaques ».

« Le Mérite 82 » N° 32 :

Appels frauduleux aux dons, fausses cagnottes - vigilance !

**A noter :** Un « **Guide de prévention contre les arnaques** » est  
téléchargeable sur le site : [https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/dgccrf/documentation/publications/depliants/guide-tf-actualise.pdf?v=1663832026](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/dgccrf/documentation/publications/depliants/guide-tf-actualise.pdf?v=1663832026)



### Rénovation énergétique

#### Faire ses travaux, sans tomber dans le panneau !

Les conseils de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de  
la répression des fraudes (DGCCRF)

(DGCCRF ~ Juin 2023 ~ © Design graphique / illustration : Studio Graphique SIRCOM)

#### 8 Réflexes à adopter



#### 1. Vous voulez faire des économies d'énergie ?

Pour savoir quels travaux réaliser et connaître les aides auxquelles vous avez  
droit, renseignez-vous auprès d'un conseiller France Rénov'. **0 808 800 700**  
(non surtaxé) ou sur **www.france-renov.gouv.fr**

#### 2. Les services publics ne démarchent jamais !

Assurez-vous que le partenariat existe bien. Ne donnez pas vos coordonnées  
bancaires ou votre numéro fiscal. Ne signez jamais le jour même.

#### 3. Le démarchage téléphonique est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique, sauf si vous avez déjà un contrat en cours d'exécution avec le professionnel.

Soyez particulièrement vigilants, même si les démarcheurs se  
réclament d'organismes publics ! Assurez-vous auprès de  
l'administration concernée que le partenariat existe bien.



Il en va de même si les démarcheurs se disent mandatés par votre fournisseur d'énergie.



**4. Méfiez-vous des simulateurs d'aides sur Internet.**

Leur but est de récupérer des numéros de téléphone pour les revendre. Un simulateur est disponible sur la plateforme France Rénov', pour vous aider à estimer les aides auxquelles vous avez droit.

**5. Prenez le temps de la réflexion :**

Si vous êtes intéressé par une prestation proposée, demandez une documentation détaillée et que le vendeur vous laisse le temps de la réflexion, de vous renseigner et de comparer avec d'autres offres. Demandez des devis à plusieurs entreprises. Soyez vigilant, un crédit peut être dissimulé dans la liasse de documents présentés.

**6. Prenez garde aux offres trop alléchantes !**

Les aides et les économies promises ne sont pas forcément réelles. En cas de doute, consultez le site internet [www.france-renov.gouv.fr](http://www.france-renov.gouv.fr) ou rapprochez-vous de votre Espace Conseil France **Rénov'**.

**7. Ne signez pas d'attestation de fin de travaux** avant qu'ils ne soient



totalemen t terminés ou s'ils n'ont pas été effectués dans les règles de l'art, surtout si vous avez contracté un crédit. Cette attestation est transmise à l'établissement de crédit qui procède au déblocage des fonds, marquant ainsi le début de vos obligations de remboursement.

**8. Un litige, les travaux n'ont pas été réalisés comme prévu ?**

☞ Faites-vous assister par une association de consommateurs :  
**[www.inc-conso.fr/content/trouver-lassociation-de-consommateurs-la-plus-proche-de-chez-vous](http://www.inc-conso.fr/content/trouver-lassociation-de-consommateurs-la-plus-proche-de-chez-vous)**

☞ Il est également possible d'assigner le professionnel devant le juge civil :

**<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N269>**

☞ Si vos droits de consommateurs n'ont pas été respectés vous pouvez déposer un signalement sur le site :

**<https://signal.conso.gouv.fr> »**

ou contacter RéponseConso, au **0809 540 550** (numéro d'appel non surtaxé) ou par courrier à **DGCCRF - RéponseConso - BP 60 - 34935 Montpellier Cedex 9.**

**Lieutenant-colonel (er) Eugène COJAN  
Trésorier et webmaster de l'ANMONM82**

## COTISATIONS 2024

### Informations et rappel ...

Notre trésorier, le **Lieutenant-colonel (er) Eugène Cojan**, qui veille sur nos dépenses, veille également sur nos recettes qui, comme toute association, **dépendent principalement des cotisations versées par les adhérents.**

Afin d'éviter des rappels qui génèrent des pertes de temps et, parfois, des frais postaux il est conseillé de verser cette cotisation au plus tôt dans l'année...

Dans ce cadre, il a l'honneur d'appeler l'attention de nos Compagnons que les cotisations sont dues pour l'exercice qui commence le **1<sup>er</sup> janvier de chaque année.**

### Montants pour l'année 2024 :

Membre Titulaire : 35€	Le mérite : 16€
Cotisation à vie : 700€	Le Mérite : 80€ (5 ans)
Sympathisant : Minimum 17€50	
Donateur (Bienfaiteur ou Ami) : 35€	Le mérite : 16€

Cotisation et abonnement peuvent être réglés le jour de l'AG ou adressés par chèque libellé « **ANMONM82** » à :

**Madame Hanane GUEGAN ~ Secrétaire ~ 41, rue Adonis Bat A, Apt 9  
31200 Toulouse**

Par ailleurs, chaque adhérent peut faire un don. Ces dons permettent à notre Section d'aider les Sociétaires qui rencontrent des difficultés financières et, d'une manière générale, constituent une source importante pour nos œuvres de solidarité. Nous vous remercions pour l'aide ainsi apportée.

L'ANMONM étant une association (loi 1901) reconnue **d'Utilité Publique**, en conséquence 66% de votre cotisation et de vos dons sont déductibles de vos impôts. Un reçu fiscal est délivré par le Siège en début d'année à chaque adhérent.

Par ailleurs, à la demande de certains Compagnons, vous pouvez régler le montant par virement bancaire sur le compte de l'ANMONM82. Lors du virement, vous préciserez vos Nom Prénom N° Sociétaire (si connu) et la répartition de la somme.

Exemple pour un virement de 60 € :

**DUPOND Jean 082-00432 ~ Cotisation 35€ ~ Le Mérite 16€ ~ Don 9€**

**Pour des raisons de sécurité bancaire, vous pouvez demander l'IBAN de notre compte bancaire au trésorier :**



06 64 81 65 52



eugene.cojan@laposte.net

## BOUTIQUE DE L'ANMONM 82

L'ANMONM 82 fait l'acquisition de certains objets qui sont remis lors des réunions, rencontres, assemblées générales, remises des prix, etc., aux autorités et aux conférenciers.

Ces objets sont à la disposition de nos adhérents au prix d'achat, l'intérêt d'un achat collectif étant de limiter les frais de port qui sont souvent gratuits à partir d'une certaine somme ou quantité.

Voici les objets, ainsi que leur prix, actuellement disponibles auprès de notre Trésorier :

**M. Eugène Cojan ~ 78, rue de la Mairie ~ 82 290 Barry d'Islemade**

**TPH : 05 63 31 68 42 ~ 06 64 81 65 52 ~ E-mail : [eugene.cojan@laposte.net](mailto:eugene.cojan@laposte.net)**

					
<b>Cravate en Soie :</b> 40€	<b>Porte-clés ANMONM :</b> 5€	<b>Médaille ANMONM 7cm :</b> 18€	<b>Pin's France :</b> 5€	<b>Pin's Chevalier ONM :</b> 5€	<b>Ruban ONM 20 cm :</b> 2€

	
<b>Médaille 7cm, personnalisée ANMONM82 : 15€</b>	<b>Livret « Guide de la Citoyenneté » : 3.5€</b>

UN GRAND MERCI À NOS PARTENAIRES





EUROPRINT 82

### **NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS 2024**

- ◆ 25 avril : rallye citoyen au CIEC à CASTELSARRASIN
- ◆ 04 mai : AG SMLH 82 à CASTELSARRASIN
- ◆ 11 mai : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération à REYNIES
- ◆ 25 mai : congrès UNC à CAUSSADE
- ◆ 9 juin : élections européennes
- ◆ 18 juin : cérémonie appel du 18 Juin 1940
- ◆ 28 juin : cérémonie de remise de prix du comportement citoyen (JSP) à MONTAUBAN
- ◆ 26 septembre : forum de la citoyenneté au Lycée Capou à MONTAUBAN.
- ◆ 28 septembre : Inauguration du rond-point de « la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite à MONTPEZAT -DE-QUERCY.
- ◆ Du 28 au 29 novembre : AG de l'ANMONM à PARIS

